



Municipalité de Saint-Prex

Gestion des déchets ménagers sur le territoire communal dès le 6 juillet et jusqu'à nouvel avis

Suite à l'incendie survenu à la déchèterie le 29 juin 2020, la Municipalité vous fait part des nouvelles directives à suivre dans le cadre de la gestion des déchets ménagers

dès ce lundi 6 juillet 2020

Carton / Encombrants / Bois / Ferraille / Huile minérale / Déchets spéciaux

Il est demandé aux citoyens habitant à l'Est de la gare (direction Lausanne) de se rendre à la déchèterie de la ville de Morges située à l'avenue Riond-Bosson 9, **uniquement du lundi au vendredi de 13h45 à 18h00, ainsi que le samedi de 08h00 à 12h00.**

Il est demandé aux citoyens habitant à l'Ouest de la gare (direction Genève) de se rendre à la déchèterie de la commune d'Etoy située au chemin de la Vaux, **uniquement les lundi et mercredi de 15h00 à 19h00, ainsi que le samedi de 08h00 à 13h00.**

Nous vous prions de bien vouloir **respecter strictement un mètre cube au maximum par trajet** pour l'ensemble du dépôt de ces objets dans les différentes déchèteries et vous conformer aux directives en vigueur dans ces deux communes.

Nous relevons que pour les quantités supérieures à un mètre cube, il y a lieu de s'adresser à des entreprises spécialisées telles que :

- Sogetri à Tolochenaz au 0800 812 813, www.sogetri.ch
- Ecorecyclage SA à Lavigny au 021 821 84 84, www.ecorecyclage.ch

Ordures ménagères / Verre / Papier

Ceux-ci doivent être déposés dans les conteneurs enterrés, situés sur l'ensemble du territoire. Il est également possible d'amener le verre dans la benne se trouvant sur le parking du Vieux-Moulin.

Il est rappelé que le carton ne peut en aucun cas être mis dans les points de collecte.

Déchets verts / Compost

Les déchets verts, à savoir le gazon, les feuilles mortes et les branches sont à déposer dans les deux bennes situées au parking P+R du Glapin (en face de la déchèterie).

Les déchets végétaux de cuisine comme tous les déchets compostables ménagers, les restes de repas crus et cuits, les légumes, les épluchures, les fruits, les agrumes, les œufs, ainsi que le marc de café et thé (pas de capsule) sont à déposer dans la benne prévue à cet effet située au parking P+R du Glapin (en face de la déchèterie).

Les sacs de 110 litres sont pour l'instant proscrits. Nous vous remercions d'utiliser uniquement les sacs de 17, 35 ou 60 litres, qui doivent être jetés dans les conteneurs enterrés prévus à cet effet.

PET / Flaconnage / OREA

Le PET et les bouteilles en plastiques (flaconnage), n'ayant pas contenu de produits toxiques, doivent être ramenés dans les commerces vendant ces articles, tels que COOP ou Denner ou mis dans des sacs taxés.

Ces articles ne sont pas repris dans les déchèteries de Morges et d'Etoy.

Les OREA (appareils électroménagers) doivent être rapportés dans les magasins spécialisés vendant ces articles et en aucun cas déposés dans les ordures ménagères, ni dans les encombrants. Il est rappelé que tous ces appareils font l'objet d'une taxe anticipée de recyclage et leur reprise est gratuite dans les magasins concernés.

La présente information ne concerne pas les entreprises qui recevront un courrier séparé.

Nous sommes conscients que cette situation exceptionnelle modifie les habitudes de nos citoyens et de nos collaborateurs et comptons sur la compréhension et le civisme de chacun. Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de limiter les quantités de déchets de vos ménages durant cette période.

Nous profitons également de remercier sincèrement les communes d'Etoy et de Morges de leur précieux soutien.

L'administration communale se tient à votre disposition par téléphone au 021 823 01 01, ainsi que par e-mail à administration@st-prex.ch.

La Municipalité